

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2025

Elle s'est tenue le Jeudi 27 février 2025 de 18h30 à 20h, sous la mairie de Saint-Marc, 124 Rue de Verdun, 29200 Brest, (dont le plan est joint à la convocation).

Ordre du jour :

1. Mise à jour de la liste des associés, recueil des pouvoirs
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale 2024 disponible sur notre site
3. Rapport d'activité 2024 disponible sur notre site
4. Rapport financier 2024 disponible sur notre site
5. Projet d'activités et de dépenses 2025
6. Projet de budget 2025 (disponible sur notre site), montant de la cotisation (150€)
7. Questions diverses
 - Proposition de date pour organiser la fête de quartier
 - Proposition de date pour l'entretien du mur du terrain de tennis

Ordre du jour :

1. Mise à jour de la liste des associés, recueil des pouvoirs

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association syndicale des propriétaires la liste des associés constituant l'Association Syndicale est mise à jour par le Président et arrêtée par le Syndicat dans le mois qui précède celui de l'assemblée générale.

Cette liste des propriétaires est déposée sur le bureau de l'assemblée où elle demeure pendant toute la séance.

Deux associés font état qu'ils n'ont pas reçu le mail avec la convocation à l'assemblée générale. Un test sera réalisé pour voir s'ils reçoivent bien les mails de l'association. La liste des propriétaires est actualisée.

Il y a 16 associé(e)s présent(e)s et 9 pouvoirs.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut démarrer : 25 présents ou représentés

2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale 2024 disponible sur notre site

Approbation du PV de la précédente AG diffusé à l'ensemble des associés par mail ou courrier déposé dans les boîtes aux lettres le 26 avril 2024. Le président demande à l'ensemble des associés s'il y a des remarques, commentaires, questions, rectifications à apporter au PV de la précédente AG du 21 mars 2024.

Concernant le PV 2024, il n'y a pas de commentaires, rectifications, oublis soulignés par les associés présents et représentés.

L'approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire de l'association syndicale des propriétaires du Stang Alar du 21 mars 2024 est soumise au vote des présents et représentés :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Le PV est donc approuvé à l'unanimité

3. Rapport d'activité 2024 disponible sur notre site

Le président de séance fait la lecture du rapport d'activité disponible sur le site de l'association.

Pour étayer certains éléments du rapport d'activité, et notamment l'intervention sur le chemin du terrain de tennis pour lequel il y a eu un reprofilage : le constat est que par forte pluie, le chemin se creuse à deux endroits notamment en haut du chemin. Les éléments sont précisés dans le point 5 « projets d'activité et de dépenses pour 2025 ». Enfin, nous accueillons avec grand plaisir Monsieur et Madame VEYER et leurs enfants au numéro 37 et leur souhaitons la bienvenue.

L'approbation du rapport d'activité est donc soumise au vote des associés présents et représentés :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Le rapport d'activité est donc approuvé à l'unanimité

Pour rappel : En cas de changement de coordonnées, il faut informer le syndicat pour une mise à jour de la base de données.

La gestion du site web est assurée par Vincent LANGLET de par la technicité de l'outil. S'il y a besoin de transmettre des documents sur le site il faut les transmettre au syndicat pour transmission à Vincent LANGLET.

4. Rapport financier 2024 disponible sur notre site

Le bilan financier a été joint à la convocation.

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT LE CLOS DU STANG ALAR

Bilan financier 2024

Recettes	2023	2024	Dépenses	2023	2024
Total cotisations	6 150,00 €	5 850,00 €			
			Frais de banque	5,40 €	5,40 €
			Assurances	610,08 €	624,08 €
			Trésor Public (foncier)	23,00 €	24,00 €
			Secrétariat	17,99 €	17,99 €
			Entretien espaces verts	5 112,00 €	4 188,00 €
			Entretien Tennis, Divers	30,81 €	2 931,90 €
			Élagage		
Intérêts livret	292,89 €	317,67 €			
Totaux	6 442,89 €	6 167,67 €		5 799,28 €	7 791,37 €
Résultat	643,61 €	-1 623,70 €			

Avoirs au 31/12/2023 = 9684,64 €

Avoirs au 31/12/2024 = 8060,94€

Le trésorier reprend l'ensemble des recettes et dépenses sur l'année 2024. Le comparatif entre 2023 et 2024 permet de faire état d'une augmentation des dépenses due à une hausse globale des tarifs que ce soit l'assurance, l'entretien des espaces verts... La ligne trésor public concerne le paiement de la taxe foncière.

La question est posée quant au coût du site web : c'est bien la ligne secrétariat qui en fait mention à 17,99 euros.

Le bilan financier est donc soumis au vote des associés présents et représentés :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Le bilan financier est donc approuvé à l'unanimité.

Les finances sont donc saines et permettent d'anticiper d'éventuelles dépenses fortuites.

Le trésorier souligne qu'une vingtaine de personnes sont à jour des cotisations au jour de l'assemblée entre les virements et dépôt de chèque. Il est nécessaire que les personnes qui n'ont pas réglé la cotisation se mettent à jour du règlement auprès du trésorier.

5. Projet d'activités et de dépenses 2025

Ambiance nature qui a réalisé les travaux doit repasser à la fin du mois de février, début mars pour proposer une solution et intervention pour les deux endroits qui se creusent par forte pluie. Ils interviendront également pour un traitement anti-mousse du terrain de tennis car il devient glissant à plusieurs endroits.

Au-delà des éléments soulignés dans le rapport d'activité, il y a eu en 2025 l'élagage des arbres à l'entrée de la rue Antoine Laurent De Jussieu.

Pour l'entretien du terrain de tennis, il restera à intervenir sur le dessus du mur pour un renfort des parties abimées.

Vote du projet d'activité et de dépense :

Absentions :0

Contre :0

Pour : 25

Le projet d'activités et de dépenses est donc approuvé à l'unanimité

6. Projet de budget 2025, montant de la cotisation (150€)

Maintien de la cotisation à 150 euros qui permettra d'avoir un fond correct pour fonctionner. La cotisation couvre largement les besoins.

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT LE CLOS DU STANG ALAR

Budget prévisionnel 2025

Recettes	2024	2025	Dépenses	2024	2025
Total cotisations	5 850,00 €	6 000,00 €			
			Frais de banque	10,00 €	10,00 €
			Assurances	650,00 €	650,00 €
			Trésor Public (foncier)	24,00 €	25,00 €
			Secrétariat	30,00 €	50,00 €
			Entretien espaces verts	4 600,00 €	4 500,00 €
			Entretien Tennis, Divers	2 965,00 €	100,00 €
			Élagage		2 160,00 €
Intérêts livret	317,67 €	200,00 €			
Totaux	6 167,67 €	6 200,00 €		8 279,00 €	7 495,00 €

Cotisations 2025 = 150 €

Certaines dépenses sont plus importantes en comptant sur les augmentations.

Une question est posée quant aux frais du secrétariat. Le trésorier prévoit une augmentation possible. Les seuls coûts de secrétariat concernent le site internet et certains besoins courants pour la gestion, à noter que les enveloppes, impressions ne sont pas indiquées et prises sur des frais personnels du syndicat (bureau).

Nous avons une année d'avance en caisse, donc nous préférons rester sur le même montant de cotisation. Les finances sont saines.

On maintient la cotisation à 150 euros.

Pas mal de personnes font des virements et cela fonctionne bien.

On note que pour 5-6 personnes il est nécessaire chaque année de relancer pour avoir les cotisations. Nous attirons l'attention de chacune et chacun pour s'acquitter de la cotisation.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Le projet de budget 2025 est donc approuvé à l'unanimité.

7. Questions diverses

- Proposition d'organiser la fête de quartier le vendredi 23 mai 2025
- Proposition de date pour l'entretien du mur du terrain de tennis et du grillage : 14 juin 2025 de 9h00 à 12h00

-Un propriétaire note que la Chicane en haut de la rampe du Stangalard est dangereuse. Il y a un manque de visibilité et certaines voitures ne respectent pas la priorité. Les membres présents notent que sans cette chicane, ce serait dangereux au niveau de la vitesse qui de fait est limitée par cette installation. De plus cet élément ne concerne pas que notre quartier. Le vice-président précise qu'il existe une adresse web de la ville permettant de signaler toutes remarques et anomalies. Pour tout signalement se rendre sur le site de l'espace public de Brest métropole : <https://brest.fr/gerer-mon-quotidien/demarches/signaler-une-anomalie-sur-la-voie-publique> ou adresser un mail à : voirie-regie@brest-metropole.fr

-Proposition d'un recensement de matériel de jardin ou tout autre matériel pour pouvoir le partager si quelqu'un en a besoin. Vincent LANGLET se propose de mettre en ligne un recensement accessible à toutes et tous.

Pour le syndicat

Le président

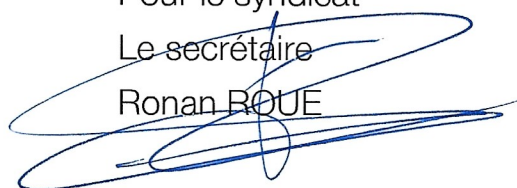
Mickael KERBELLEC



Pour le syndicat

Le secrétaire

Ronan ROUE



Liste des associé(e)s actualisée au 27 février 2025

N°	Rue	NOM	N°	Rue	NOM
1	ALDJ	Le Fur/Philippe	33	ALDJ	Quioc Marine et Stéphane
2	ALDJ	Kernaflen Marc	34	ALDJ	Morvan Jean – Pierre
3	ALDJ	Ménez Jean-Pierre	35	ALDJ	Roué Hélène et Ronan
4	ALDJ	Le Gall Roger	36	ALDJ	Hsu Jean – Yves
5	ALDJ	Mathieu Floch & Florence Jacq	37	ALDJ	Veyer Rodolphe et Sophie
7	ALDJ	Duparc Jean-René	38	ALDJ	Capitaine J.-Pierre et Jacqueline
8	ALDJ	Boucher Jean-Luc	39	ALDJ	Toullec Isabelle
9	ALDJ	Roudaut Dominique	40	ALDJ	Quéré Richard & Carole
11	ALDJ	Martin M. Thérèse	41	ALDJ	Petit Jean-Marie
12	ALDJ	Corfa-Quelllec Nathalie	42	ALDJ	Kerbellec / Le Garrec
14	ALDJ	Pennec Sophie	44	ALDJ	Langlet Vincent & Michelle
15	ALDJ	Garrec Marie-Jo	46	ALDJ	Jaouen Eugène & Marie-Reine
17	ALDJ	Jézéquel Monique/ Le Lan Serge	48	ALDJ	Napoli Jean-Pierre
18	ALDJ	Cloâtre Nicole	50	ALDJ	Le Mest Constant & Monique
19	ALDJ	Paris Henri	52	ALDJ	Jacq Daniel et Nadine
20	ALDJ	Le Foll Jean-Yves	54	ALDJ	Bodenes Monique
23	ALDJ	Willaime Arnaud	60	Rampe	Hervé Guy
24	ALDJ	Colloc Patrick & Rozenn			
25	ALDJ	Téphany Yann			
27	ALDJ	Van Acker Michel & Wagner Jocelyne			
28	ALDJ	Francheteau Philippe			
30	ALDJ	Le Denn Jean-Luc			
31	ALDJ	Polard Tiphaine et Thierry			

Listes des présent(e)s et représenté(e)s

N°	Rue	NOM	présent	Nombre pouvoirs	Donne pouvoir	N°
1	ALDJ	Le Fur/Philippe	X	2		
2	ALDJ	Kernaflen Marc				
3	ALDJ	Ménez Jean-Pierre			X	1
4	ALDJ	Le Gall Roger				
5	ALDJ	Mathieu Floch & Florence Jacq				
7	ALDJ	Duparc Jean-René				
8	ALDJ	Boucher Jean-Luc	X			
9	ALDJ	Roudaut Dominique				
11	ALDJ	Martin M.Thérèse	X	2		
12	ALDJ	Corfa-Quelllec Nathalie	X			
14	ALDJ	Pennec Sophie				
15	ALDJ	Garrec Marie-Jo	X			
17	ALDJ	Jézéquel Monique/ Le Lan Serge			X	11
18	ALDJ	Cloâtre Nicole				
19	ALDJ	Paris Henri	X			
20	ALDJ	Le Foll Jean-Yves				
23	ALDJ	Willaime Arnaud				
24	ALDJ	Colloc Patrick & Rozenn	X			
25	ALDJ	Téphany Yann				
27	ALDJ	Van Acker Michel & Wagner Jocelyne				
28	ALDJ	Francheteau Philippe				
30	ALDJ	Le Denn Jean-Luc	X			
31	ALDJ	Polard Tiphaine et Thierry	X			
33	ALDJ	Quioc Marine et Stéphane			X	36
34	ALDJ	Morvan Jean – Pierre				
35	ALDJ	Roué Hélène et Ronan	X			
36	ALDJ	Hsu Jean – Yves	X	1		
37	ALDJ	Veyer Rodolphe et Sophie	X			
38	ALDJ	Capitaine J.-Pierre et Jacqueline			X	1
39	ALDJ	Toullec Isabelle	X			
40	ALDJ	Quéré Richard & Carole				
41	ALDJ	Petit Jean-Marie	X			
42	ALDJ	Kerbellec / Le Garrec	X	1		
44	ALDJ	Langlet Vincent & Michelle			X	42
46	ALDJ	Jaouen Eugène & Marie-Reine				
48	ALDJ	Napoli Jean-Pierre			X	50
50	ALDJ	Le Mest Constant & Monique	X	3		
52	ALDJ	Jacq Daniel et Nadine			X	50
54	ALDJ	Bodenes Monique			X	50
60	ALDJ	Hervé Guy			X	11